

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2024**  
~~~~~

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ARIAC POUR L'ANNÉE 2024
APPROBATION DE LA CONVENTION.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 27 juin 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Christine DEBEAUCHE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, M. José MARTINEZ, M. Marcel CHRISTOL - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, M. Gregory BRO à M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L5211-36 et L2311-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence développement dans son volet relatif aux actions concernant l'aide aux porteurs de projets économiques ;

VU le schéma de développement économique du Pays Cœur d'Hérault validé par sa commission « économie et emploi » du 24 avril 2012 ;

VU la demande de subvention de la société coopérative d'entrepreneur Amorçage d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault (ARIAC) pour l'année 2024 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2023 relative au vote du budget et attribuant les subventions aux associations dont celle de l'ARIAC ;

CONSIDERANT la volonté de coordonner et d'optimiser les différents moyens humains et financiers de l'animation économique du Pays Cœur d'Hérault, territoire composé des communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ; et au regard des préoccupations politiques de celles-ci en matière de création et de maintien d'emploi sur le territoire du Cœur d'Hérault,

CONSIDERANT qu'ARIAC, société coopérative d'entrepreneurs, offre un statut salarié à des créateurs d'entreprise, ou à des entreprises existantes souhaitant se développer dans un cadre à la fois plus sécurisant et plus propice à l'initiative économique ; qu'elle offre le statut commercial à ses salariés leur permettant de facturer toutes prestations et ventes dans le secteur concurrentiel ; que le statut coopératif lui permet d'offrir la protection salariale et de garantir transparence et déontologie dans la distribution des bénéfices,

CONSIDERANT que les trois communautés de communes ci-dessus identifiées œuvrent pour le développement économique du Cœur d'Hérault et contribuent à proposer une offre de services complémentaires aux entreprises et aux porteurs de projet ; elles jouent, avec le SYDEL, un rôle de prescripteur pour l'ARIAC auprès des entreprises rencontrées,

CONSIDERANT que c'est dans ce cadre que les Communauté de communes du Clermontais et du Lodévois Larzac s'engagent à verser une subvention de fonctionnement à l'ARIAC au titre de l'année 2022, à hauteur de 2 000 euros chacune, portant sur l'accompagnement à la création,
CONSIDERANT qu'au vu de la politique économique de la CCVH, il y a lieu de verser une subvention à l'ARIAC de 2 000 €, conformément au montant inscrit au budget primitif 2024, dans le cadre d'un partenariat entre l'ensemble des structures ici identifiées,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée à conclure avec les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac, et le Sydel au profit de l'ARIAC,
- d'approuver en conséquence le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2000 € au profit de l'ARIAC au titre de l'année 2024,
- d'autoriser le vice-président en charge du développement économique à signer ladite convention et l'ensemble des pièces relatives à la mise en place de ce partenariat, ainsi qu'au versement de la subvention.

Transmission au Représentant de l'État N° 3574
Publication le 09/07/2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 09/07/2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240708-18308-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



Convention de partenariat

Année

2024

Convention de partenariat

Entre les parties :

La Communauté de communes du Clermontais, sise 20 avenue Raymond Lacombe, Espace Marcel VIDAL, 34800 CLERMONT L'HERAULT, représentée par son Président,

La Communauté de communes du Lodévois et Larzac, sise 1, place Francis Morand, 34700 LODEVE, représentée par son Président,

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault sise 2, parc d'activités de Camalcé, 34150 GIGNAC, représentée par son Président,

ARIAC, société coopérative d'entrepreneurs, sise 8, avenue du lac 34800 CLERMONT L'HERAULT représentée par son associé-gérant,

Le Pays Cœur d'Hérault, sis Ecoparc Cœur d'Hérault – La Garrigue – 9, rue de la Lucques – 33725 Saint André de Sangonis, représenté par son Président.

PREAMBULE

La présente convention s'inscrit dans la volonté de coordonner et d'optimiser les différents moyens, humains et financiers, de l'animation économique du Pays Cœur d'Hérault, territoire composé de Communautés de communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault

ARIAC (Amorçage d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault) est une société coopérative d'entrepreneurs, qui offre un statut salarié à des créateurs d'entreprise, ou à des entreprises existantes souhaitant se développer dans un cadre à la fois plus sécurisant et plus propice à l'initiative économique. Le statut commercial lui permet de facturer toutes prestations et ventes dans le secteur concurrentiel. Le statut coopératif lui permet d'offrir la protection salariale et de garantir transparence et déontologie dans la distribution des bénéfices.

Les objectifs se déclinent ainsi :

- Donner la possibilité à des porteurs de projets d'entreprises de tester préalablement en grandeur réelle leur projet sans « sauter le pas » de l'indépendance, test réalisé sous forme de salariat dont le statut est protecteur, matérialisé par un contrat de salarié-entrepreneur au sein d'ARIAC, qui leur assure un soutien juridique, logistique, humain, commercial et financier.
- Maximiser les chances de succès de ces projets, en ménageant une phase de transition, en favorisant un accès au crédit bancaire et un démarrage dans des conditions économiques et financières de vérité des prix et des tarifs.
- Contribuer à ancrer des projets sur le territoire en favorisant leur implantation sur les lieux de vie de leurs promoteurs.
- A moyen/long terme, favoriser, impulser un nouveau cadre de travail qui favoriserait l'initiative dans un cadre collectif.

Vu la compétence en matière de développement économique des Communautés de communes,

Vu le schéma de développement économique du Pays Cœur d'Hérault validé en commission économique du 24 avril 2012

Vu la demande de subvention de l'ARIAC,

Vu les préoccupations politiques en matière de création et de maintien d'emploi sur le territoire du Cœur d'Hérault,

Il est proposé la convention de partenariat suivante :

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat technique et financier entre toutes les parties présentes à la convention au titre de l'année **2024**.

Article 2 – MODALITES DE PARTENARIAT TECHNIQUE

Les différentes parties signataires de cette convention œuvrent pour le développement économique du Cœur d'Hérault et contribuent à proposer une offre de services complémentaires aux entreprises et aux porteurs de projet.

Afin d'optimiser les relations entre les signataires susnommés et les porteurs de projet accompagnés, les techniciens des Communautés de communes, du SYDEL Pays Cœur d'Hérault et de l'ARIAC se réuniront 2 fois par an lors de 2 comités de pilotage pour faire un point sur l'activité de l'ARIAC.

A ce titre, ARIAC devra communiquer à chaque Communauté de communes et à l'Agence de développement économique du SYDEL Pays Cœur d'Hérault les éléments de situation intermédiaire et finale.

Les Communautés de communes et le SYDEL joueront le rôle de prescripteur pour l'ARIAC auprès des entreprises rencontrées. Elles pourront accompagner le porteur de projet pour un rendez-vous à l'ARIAC si nécessaire.

Article 3 – MODALITES DE PARTENARIAT FINANCIER

Les Communautés de communes s'engagent à verser une subvention de fonctionnement à l'ARIAC au titre de l'année **2024**, portant sur l'accompagnement à la création d'entreprises par la prise en charge administrative et comptable de l'activité des porteurs de projets (salariés, entrepreneurs) effectuée par ARIAC dans le bassin économique du Cœur d'Hérault.

Les activités de l'ARIAC qui sont donc subventionnées sont les suivantes :

- 1 - L'accueil des porteurs des projets : un échange d'informations permet la vérification de données (économiques – connaissance du territoire – de l'offre – du marché - ...), la motivation du porteur de projet et de voir si la solution « Test » est envisageable
- 2 - Le diagnostic partagé : phase au cours de laquelle l'engagement et la motivation du porteur de projet sont évalués. Suite à cela, le montage du dossier est soit vérifié soit enclenché
- 3 - L'entrée dans le dispositif ARIAC, matérialisé par :
 - Un contrat de salarié-entrepreneur type CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise)
 - Une attestation d'assurance certifiant qu'ARIAC est assurée pour l'activité de l'entreprise
 - La mise en place du dispositif comptable et de l'appui administratif
- 4 - Le suivi des porteurs de projet : il s'effectue de manière individuelle pour chaque porteur de projet et se matérialise par :
 - La mise en place d'ateliers de communication/prospection/marketing : groupe de 5 salariés-entrepreneurs.
 - La mise en place d'un atelier négociation commerciale directe.
 - La mise en place de réunions collectives et de collaborations entre salariés-entrepreneurs (échanges et rencontres entre salariés-entrepreneurs).
 - La prescription de clients.
 - La possibilité de monter des actions commerciales communes.
 - La possibilité de collaborer sur des contrats commerciaux.
 - La possibilité de s'associer.
 - La possibilité d'être parrainé ou d'avoir l'appui d'un chef d'entreprise existant

L'appui se matérialisera par le versement d'une participation financière totale pour les communautés de communes évaluée à 6.000 € pour l'ensemble du bassin économique du Pays Cœur d'Hérault pour l'année **2024**, réparti comme suit :

- | | |
|--|----------|
| - Communauté de communes du Clermontais | = 2000€. |
| - Communauté de communes Lodévois et Larzac | = 2000€. |
| - Communauté de communes Vallée de l'Hérault | = 2000€. |

Article 4 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

ARIAC s'engage dans le cadre de ses missions présentées en préambule d'accompagner tout porteur de projet sis sur le territoire des CC signataires et à leur fournir un bilan intermédiaire et un bilan détaillé lors des 2 comités de pilotage annuels.

Ces bilans devront faire ressortir les éléments suivants :

- L'activité globale de l'ARIAC:
- Activité en Cœur d'Hérault
 - * nombre d'entreprises
 - * répartition géographique et par activité,
 - * effet levier cumulé
 - * Chiffre d'affaires cumulé communiqué par les chefs d'entreprise
- la typologie des entreprises accompagnées :
 - * nature du dossier : création – reprise - développement,...
 - * nombre de salariés
 - * secteur d'activité

En cas de manquement à ces obligations, les Communautés de communes se réservent le droit de ne pas verser de subvention de fonctionnement ou d'en demander le remboursement partiel ou intégral.

Article 5 – Modalités de paiement

Les Communautés de communes effectueront le paiement sur présentation d'un RIB de l'ARIAC dès signature de la présente convention et remise du dossier de demande complet (Voir annexe ci-après)

Article 6 – Publicité

L'ARIAC devra mentionner la participation financière relative à cette convention dans ses différents supports de communication et insérer sur toute sa communication publique les logos des 3 Communautés de communes et du Sydel Pays Cœur Hérault (plaquette de présentation, site Internet, information aux porteurs de projet, etc.)

Fait en 5 exemplaires, le / /2024

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,
Claude REVEL

La Présidente de la Communauté de communes
Lodévois et Larzac
Jean-Luc REQUI

Le Président de la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

L'Associé Gérant de
l'ARIAC

Le Président du Sydel Pays Cœur Hérault
Jean-François SOTO

ANNEXE À LA CONVENTION

L'organisme

Nom et Sigle :

Nom (Président/Directeur):

Prénom :

Forme Juridique :

Si Association loi 1901

N° d'enregistrement à la Préfecture :

Date :

Date de parution au journal officiel :

Date Dernière assemblée générale

Objet :

Numéro SIREN :

Adresse siège social :

Téléphone(s) :

Télécopie :

Mail :

Site Internet :

Les renseignements bancaires (en cas de modifications, fournir un nouveau RIB)

Nom de la banque :

Code banque :

Code guichet :

N° de compte :

Clé :

Pièces à joindre impérativement afin que votre demande soit instruite :

- la photocopie de la publication au journal officiel

- extrait de KBIS

- un relevé d'identité bancaire ou postale

- la composition du Conseil d'administration et du bureau et le récépissé en Préfecture

- Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice n+1

- Plan de financement de l'action concernée

- Le bilan, compte de résultat et annexe financière de l'exercice n-1, approuvés par l'assemblée générale et certifiés par le président de l'association (ou du commissaire aux comptes)

- Le compte de résultat provisoire de l'exercice N, établi au moment de la demande de subvention

Subventions d'autres organismes :

Organisme : Montant obtenu l'exercice précédent (en euros) : Montant demandé au titre de l'exercice concerné (en euros) :

.....

.....

.....

.....

Budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice, montant : €

Montant total des aides publiques obtenues au cours des trois derniers exercices : €



Amorçage d'Initiatives en Centre Hérault

B I L A N

ARIAC 2023

Comité de pilotage
Vendredi 1^{er} mars 2024

8, avenue du Lac - 34800 CLERMONT L'HERAULT
www.ariac-34.com - contact@ariac-34.com
Tél : 04 67 96 56 64

Scop SAS à capital variable
SIREN 434 228 193

I. OBJECTIFS D'ARIAC

ARIAC est une CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi) au sens de la loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie Sociale. Opérationnelle depuis avril 2001 sur la zone des Hauts Cantons de l'Hérault, elle s'est dotée pour 2023, dans la continuité des actions menées depuis 2001, des objectifs suivants :

- Donner la possibilité à des porteurs de projets de rejoindre l'entreprise partagée ARIAC sans "sauter le pas" de l'indépendance, possibilité matérialisée par un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) éventuellement prolongé par un CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé) au sein d'ARIAC, qui leur assurent une logistique juridique, un appui humain, commercial et financier, et leur permet de bénéficier du fruit de leur travail et de leur rentabilité.
- Maximiser les chances de succès de ces projets, en ménageant une phase de transition vers l'autonomie économique, et en favorisant un accès au crédit bancaire et un démarrage dans des conditions économiques et financières de vérité des prix et des tarifs.
- Créer un effet d'exemplarité à partir de projets laissés aujourd'hui sans solution et faire accéder des créateurs d'entreprise à un réseau d'entrepreneurs dans ARIAC, offrant collaborations, associations commerciales, opportunités et débouchés, et rupture de l'isolement qui est souvent le lot de l'entreprise individuelle.
- Contribuer à faire reculer les inégalités culturelles, aujourd'hui encore vivaces, devant la connaissance et la maîtrise de la conduite globale d'un projet de création d'entreprise (langage, comptabilité...), et promouvoir une égalité hommes/femmes sur le terrain de la création d'entreprise et de l'initiative économique.
- Contribuer à ancrer des projets sur le territoire, en favorisant leur implantation sur les lieux de vie de leurs promoteurs.
- Impulser, à moyen/long terme, un nouveau cadre de travail, qui favoriserait l'initiative dans un cadre collectif, en permettant de loger son emploi économiquement indépendant au sein d'une entreprise collective.

Le porteur du projet développe sa propre activité et est rémunéré sur la base de son volume d'affaires, et en même temps, ARIAC assure, dans un cadre collectif et mutualisé, la sécurisation des aspects administratifs et comptables du projet.

II. ACTIONS REALISEES

La description de l'activité d'ARIAC se propose de se caler étroitement sur l'itinéraire des porteurs de projets, depuis leur détection jusqu'à leurs résultats économiques au sein d'ARIAC, pour des raisons de clarté d'exposition, mais aussi parce que l'action d'ARIAC est entièrement dominée par le souci de rationalisation des parcours d'autonomie professionnelle des entrepreneurs qu'elle héberge.

A) Les prescripteurs et l'orientation

a) Les rencontres avec les prescripteurs

Les porteurs de projets sont d'abord repérés par différents acteurs, qui les orientent vers la coopérative lorsqu'ils estiment que cette solution est adaptée à leurs besoins et difficultés.

b) L'orientation des porteurs de projets

L'entretien est individuel, afin que les détails du projet soient correctement exposés, et que la compréhension mutuelle en soit facilitée. Au cours de ce premier entretien, le porteur du projet expose l'état d'avancement de son projet, ses atouts et ses difficultés. ARIAC expose le principe du contrat d'entrepreneur-salarié, en évoquant ses atouts et ses pré-requis : motivation pour créer une activité, et une ou plusieurs opportunités de facturation.

En 2023, les accueils sont au nombre de 224

Ce chiffre est en hausse de **17%** par rapport à 2022 (191 accueils) mais inférieur à celui de 2021 (232). Nous devrions nous réjouir de ce volume conséquent étant donné le contexte actuel peu favorable au test d'activité et l'entrepreneuriat mais nous ne sommes pas revenus aux volumes très spectaculaires du milieu des années 2010 (plus de 350/an).

La tendance des sources des prescriptions :

Elle est dans la continuité de celle des années précédentes.

Les entrepreneurs sont orientés encore plus majoritairement cette année par le réseau interne (**Direct**), c'est-à-dire par les entrepreneurs actuels d'ARIAC, à **50%**, ce qui illustre la bonne crédibilité de la CAE auprès de ses bénéficiaires. Le poids du réseau traduit la force de l'esprit coopératif et de la crédibilité du dispositif auprès des entrepreneurs qui en sont bénéficiaires.

La deuxième source de prescription est le réseau d'entreprises (17%), signe d'un enracinement croissant d'ARIAC dans le tissu économique.

La troisième source de prescription est le réseau des partenaires notamment le Sydel et Pôle Emploi et l'action Restart et enfin la communication par média autrement dit le nouveau site internet de la coopérative.

Dans un contexte de stabilisation des flux, il apparaît donc clairement qu'ARIAC est ancrée dans un environnement économique d'entreprises (Direct et Réseau Entreprises).

La typologie des secteurs d'activités est la suivante :

- Dominante de l'Artisanat (Art et Second Œuvre essentiellement) qui reste le premier secteur d'activité (**28%**)
- En deuxième place avec **19%** des projets, en gagnant une place par rapport à l'année dernière, le secteur « Conseil Formation ». Malgré la facilité de gestion administrative de ce type de projet qu'offrent les statuts traditionnels d'entreprise (Micro-entreprise notamment), la solution de la CAE apparaît donc toujours crédible en raison des services qu'elle rend (réseau, protection, agrément formation...)
- En troisième place, le retour du secteur des Services aux particuliers pour **13%** des accueils après avoir été malmené par les différentes périodes de confinement et le contexte économique tendu.
- Enfin, l'alimentaire pour 10% : il s'agit sans doute d'une sorte « d'effet de rattrapage » par rapport à l'année du confinement (pendant laquelle le secteur a souffert) et aussi par rapport aux années précédentes durant lesquelles la solution CAE était perçue (à tort) comme inadaptée au secteur Alimentaire.

Ces 4 secteurs représentent 70% des accueils.

Les autres secteurs d'activité, quoique minoritaires, restent bien présents, ce qui dénote d'une bonne représentativité économique dans la capacité de la coopérative à intéresser une large diversité de projets.

Les origines géographiques sont plutôt stables, comme depuis plusieurs années :

- La dominante du Pays Cœur d'Hérault est toujours très nette, à plus de **30%**, car il s'agit du cœur historique et géographique d'ARIAC ; cette tendance dominante existe depuis toujours et se révèle la plus stable depuis la création d'ARIAC en 2001.
- La dynamique très forte sur l'Ouest du Gard, et la poursuite d'une bonne dynamique sur l'Agglomération montpelliéraine, ce secteur géographique étant peu investi par ARIAC en termes de communication, mais produisant tout de même des accueils en raison de son dynamisme économique.
- Ces deux secteurs géographiques sont dominants, mais tous les secteurs géographiques de l'Hérault sont également représentés en raison d'un effet de diffusion géographique

déjà noté les années précédentes : les projets viennent de nombreuses communautés de communes dispersées sur le territoire ; ARIAC joue donc, à l'échelle du Département, un rôle de décroissement, qui se confirme.

Depuis environ une décennie, ARIAC est dotée d'un équilibre qui se modifie peu malgré les à-coups liés aux crises et aux effets de conjoncture : une présence essentiellement visible en Cœur d'Hérault, mais avec une bonne implantation dans toutes les périphéries de ce secteur.

La typologie des statuts personnels fait l'objet d'une évolution modérée :

- Dominante encore plus marquée des DE ARE à **33%** (29% en 2021) des accueils, chiffre enregistré, à peu de modifications près, depuis quasiment la création d'ARIAC.
- Stabilisation du nombre de Salariés (18% pour 22% en 2022) qui sont quasiment exclusivement des salariés à temps partiel, cherchant un complément d'activité ou en transition prudente vers l'entrepreneuriat.
- Stabilisation des Entrepreneurs à 19% (pour 18% en 2022) : principalement des micro-entrepreneurs insatisfaits de leur statut, ou des entrepreneurs plus consolidés dans le temps, mais tout de même intéressés par la protection du statut et l'accompagnement de la CAE. Cette augmentation est constante depuis deux décennies, ce qui marque fortement que la CAE n'est plus en réponse exclusive à un besoin de type test (comme une couveuse), mais un dispositif accueillant des créateurs mais aussi des entrepreneurs confirmés.

Comme l'année dernière, la répartition hommes/femmes est à 47%-53%. L'attraction du modèle coopératif est donc importante auprès d'un public féminin, traditionnellement défavorisé dans l'acte de création d'entreprise.

En synthèse, le bilan des Accueils fait apparaître deux tendances qui ne semblent pas contradictoires : ARIAC puise dans un vivier de prescripteurs qui sont majoritairement des acteurs économiques (entreprises, dans ou en dehors d'ARIAC) sans que sa vocation de dispositif à finalité sociale et territoriale soit remise en cause, dans la répartition des influences géographiques ou la typologie de ces publics. Le double intérêt à la fois économique et d'intérêt public de la CAE semble donc bien perçu par notre environnement.

B) Le diagnostic d'entrée et le partenariat autour de l'entrée

L'objectif principal du diagnostic d'entrée est de marquer l'entrée en dispositif de test comme un choix mutuel : un porteur de projet qui souhaite un encadrement, et ARIAC qui valide l'entrée et s'engage à appuyer le projet.

Les deux critères fondamentaux d'entrée dans ARIAC sont d'une part la motivation de créer et consolider son emploi par la création d'une activité, d'autre part l'opportunité de ventes ou de prestations (même d'un volume faible), opportunité matérialisée par des commandes ou contacts commerciaux avancés.

Le dialogue avec le porteur de projet est construit autour de ces deux notions de motivation et d'opportunité :

- la motivation
- le parcours personnel
- le parcours professionnel
- la représentation de la création d'entreprise par le porteur du projet
- l'état des démarches effectuées
- les caractéristiques signalétiques du projet (type de marché, marketing mix à mettre en place, clignotants mis ou à mettre en place)
- l'approche financière par le seuil de rentabilité.

- VOIR ANNEXES : PHASE 1 - ACCUEILS : STATISTIQUES

C) L'Entrée

Deux dispositifs sont mis en place : le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, contrat d'entrepreneur-salarié selon la législation) et le contrat d'assurance RC PRO.

a) Le CAPE

Le porteur de projet exprime fortement qu'il poursuit un objectif d'autonomie professionnelle dans le cadre du salariat ; ARIAC exprime partager ce diagnostic et s'engage à former le porteur à partir des flux financiers générés par l'activité. Ces clauses incarnent un engagement réciproque.

Le porteur est entrepreneur en ce sens qu'il est autonome au quotidien et responsable de ses démarches commerciales. Il est salarié en ce sens que la facturation n'appartient qu'à ARIAC à qui incombent toutes les responsabilités liées à cette facturation, et qui prélève une contribution coopérative égale à 10 % de sa marge brute.

b) Le contrat d'assurance : RC PRO

Le bon pour accord rend définitif le contrat d'entrepreneur-salarié.

Une fois ces documents signés, ARIAC procède à la mise en place des procédures comptables et de gestion (édition/classement factures, indicateurs pertinents...) et des indicateurs d'avancement (qui sont une actualisation du diagnostic de projet) et finalise l'hébergement.

Le suivi individuel

Il comporte dans tous les cas :

- la prise en charge des aspects administratifs de l'activité (déclaration URSSAF, acquittement des charges sociales, déclarations de TVA...) qui fait l'objet d'une comptabilité séparée, propre à chaque projet, selon les principes de la comptabilité analytique.
- un point mensuel (gestion, comptable et pédagogique) faisant état des indicateurs de formation et de progression de l'activité.

Il peut s'étoffer par des demandes de prêts pour les entrepreneurs-salariés auprès de l'AIRDIE et auprès du Fonds Mutuel de la coopérative.

La mutualisation par le réseau des entrepreneurs-salariés

A l'entrée, ARIAC propose à l'entrepreneur-salarié la possibilité d'échanges et de travail en réseau avec les autres entrepreneurs-salariés sous les formes suivantes :

- Rencontres régulières (4 par an) d'échanges, découvertes et rencontres avec des professionnels de la création d'entreprise et interlocuteurs techniques
- Ateliers de formation sur les techniques commerciales (prospection et négociation) et la présence commerciale sur le web et les réseaux sociaux par groupe de 4 à 6 entrepreneurs-salariés, organisés en présentiel et / ou en distanciel.
- Atelier de formation sur les outils informatiques type tableurs excel par groupe de niveau
- Intranet
- Réunions sur mesure (BTP, Formateurs, ...)
- Relais de la communication des entrepreneurs-salariés sur les réseaux sociaux

D) Les sorties

Il faut préalablement rappeler quelques caractéristiques de comptage, et distinguer à cet égard deux indicateurs différents :

- Le nombre de « sorties économiques » après test, qui incluent les créations d'entreprise, les remises à l'emploi, etc, ainsi que les signatures de CESA au sein de la coopérative ARIAC. La signature d'un CESA est une sortie économique au sens où l'entrepreneur s'installe sur du long terme dans ARIAC dans le cadre d'une consolidation de son projet, mais il ne quitte pas la coopérative au sens statistique. Le nombre de sorties positives mesure donc le nombre de sorties du test, et la capacité de la coopérative à générer de la richesse économique et accompagner des activités au développement.

- Le nombre de sorties réelles de la coopérative, qui incluent créations d'entreprise et emplois comme précédemment, mais incluent également les sorties sans résultat économique tangible (retour à l'emploi, formation...) tout en excluant les CESA (qui ne quittent pas la coopérative à proprement parler). Le nombre de sorties mesure donc le nombre de départs réels enregistrés par le fichier du personnel.

Le nombre total de sorties réelles de la coopérative est de 112 (107 en 2022).

Le nombre total de sorties économiques est de 128 (134 en 2022).

75 sorties (90 en 2022) *sont des sorties dites positives, c'est-à-dire hors causes extra économiques (déménagement, recherche d'emploi...), soit 60% des sorties du test.*

La sortie dite positive se manifeste par :

- Emploi traditionnel : 28
- CESA dans ARIAC : 16 (29 en 2022).
- Entrepreneurs : 26.

Le pourcentage de non-concrétisation (40%) revient au niveau des décennies précédentes.

Les nouveautés par rapport aux tendances lourdes est l'augmentation des solutions Emploi traditionnel (faible habituellement dans ARIAC selon une tendance très ancienne) et la montée de l'abandon à la place de la solution « création d'entreprise » par rapport au total des sorties.

L'explication (prudente, provisoire, et à confirmer) pourrait être liée à la forte reprise après l'année noire 2020 ; qui a créé de l'emploi traditionnel et aussi un appel d'air en faveur de la création d'entreprise.

En tout cas, ces nouveautés n'ont pas empêché la poursuite de la fidélisation des CAPE au sein de la coopérative. Les passages en ESA sont certes moins significatifs en 2023, mais c'est la conséquence directe de la baisse du nombre d'entrées de 2020.

Le métier d'ARIAC, au début des années 2000, était principalement d'accompagner des créateurs d'entreprise qui créaient leur propre emploi après un test de durée variable. Il est principalement aujourd'hui d'accompagner des entrepreneurs dans la durée en y adjoignant des services annexes (mise en réseau, financement...) sans que le métier initial de couveuse et de test n'ait été pour autant abandonné. Il faut donc nuancer fortement la rationalité trompeuse avec laquelle une CAE est souvent mécaniquement présentée : test, puis création d'une micro-entreprise ou d'une société.

- VOIR ANNEXES : PHASE 3 - SORTIES : STATISTIQUES

III. TYPOLOGIE DES ENTREPRENEURS SALARIES

Au 31 décembre 2023, **304 entrepreneurs-salariés** (contre 336 au 31 décembre 2022 et 350 au 31 décembre 2021) sont présents dans la coopérative, dont 181 ES en CAPE et 123 en CESA

Ce chiffre se détaille ainsi : 336 ES au 31/12/2022 + 80 entrées – 128 sorties + 16 « fausses sorties » (passages de CAPE à CESA).

Ce fléchissement confirme celui enregistré dès 2021, quoique de moindre ampleur. En 2023, comme pendant des deux années précédentes, une cause est opérante : la fin des CAPE entrés en 2019 (année record en termes d'accueils et d'entrées) dont une part importante n'a pas résisté pendant la période de test. Plus nombreux à entrer en 2018/2019, ils sont aussi plus nombreux à sortir à la fin du test. Le fléchissement enregistré en 2023 est donc plutôt limité par rapport à la forme qu'il aurait pu revêtir.

La baisse importante du nombre d'entrepreneurs ne signifie pas nécessairement que l'équipe permanente doit réduire son temps de travail car le métier de l'équipe s'oriente de plus en plus vers l'accompagnement d'entrepreneurs, parallèlement à l'accompagnement de créateurs d'entreprise.

- PHASE 2 - HEBERGEMENTS : STATISTIQUES

IV. Les perspectives et la vie de la structure

2023 a été marquée par :

- Le départ à la retraite d'un des fondateurs : Frédéric DO au 31 décembre 2023
- La confirmation d'une gouvernance élargie : réélection d'un Président (Eric Boyer, ESA dans le multimédia sur la zone de la CCVH), et d'un Comité de Rencontre (composée exclusivement d'ESA) chargé d'instruire les demandes des candidats ESA
- La baisse de la fonction Accueil, mais la hausse de la fonction Consolidation de projets
- Le maintien des permanences actuelles : Lodève, Saint-Geniès de Fontedit, Balaruc-Les-Bains, Montferrier, Le Vigan, St Affrique, et de la nouvelle permanence à Lasalle, dans les Cévennes gardoises, afin de faire face à l'afflux des projets dans le Gard
- La refonte du site internet de la coopérative
- La création d'un collectif intitulé « les CAE de l'Hérault » avec des rencontres trimestrielles, la participation au salon TAF à Montpellier et l'organisation d'une réunion d'information collective au Pôle REALIS dans le cadre du mois de l'ESS.

Malgré la tempête de la crise sanitaire, du contexte économique peu favorable, et la baisse de performance de certains indicateurs, ARIAC a plutôt bien résisté, grâce à la grande diversification et maturité économique des activités développées par les Entrepreneurs-Salariés et à la solidité financière acquise.

2024 devrait voir :

- 1°) La reprise à la hausse des accueils et du taux de transformation
- 2°) Le maintien des activités dites matures au sein de la coopérative
- 3°) L'arrivée au sein de l'équipe structure d'une nouvelle personne sur un poste administratif, les tâches assurées par Frédéric DO ayant été réparties sur les 3 directrices générales
- 4°) La signature d'une nouvelle convention MADDSAP (Mise à Disposition de la Déclaration Services à la Personne) avec notre partenaire associé, la CAE ESCAPAD basée à Montpellier
- 5°) L'obtention de l'agrément ESUS

ARIAC : PHASE 1 : ACCUEILS - STATISTIQUES 2023

PRESCRIPTION		
AIRDIE	1	0%
Artichocs	0	0%
ATU	0	0%
BGE	4	2%
CAE / Couv	4	2%
CCAS/RU	0	0%
CCI	3	1%
CEMEA	0	0%
Ch Métiers	2	1%
CIDF	0	0%
Coll loc	3	1%
Direct	113	50%
Entreprise	39	17%
IFAD	0	0%
IFIP	0	0%
INRA	0	0%
JMC	25	11%
Média	18	8%
Organisme formation	5	2%
PE	6	3%
PLIE	0	0%
Sydel	0	0%
MLJ	0	0%
Terres vivantes	1	0%
URSCOP	0	0%
TOTAL	224	100%

PROFIL		
DE ARE	73	33 %
DE ASS	5	2 %
Ayant droit	1	0 %
DE ni	13	6 %
Chef entr	43	19 %
Etudiant	2	1 %
RSA CER	7	3 %
RSA PE	19	8 %
Retraité	4	2 %
Salarié	40	18 %
Sans	11	5 %
SFP	1	0 %
TH	5	2 %
TOTAL	224	100 %

SECTEUR ACTIVITE		
Services particuliers	28	13%
Multimédia	14	6%
<i>Creation Developpement</i>	3	1%
<i>Infographie</i>	3	1%
<i>Photographie Vidéo</i>	8	4%
Alimentaire	23	10%
<i>Traiteurs</i>	3	1%
<i>Restauration</i>	11	5%
<i>Prod Agr</i>	9	4%
Espaces verts / Environnement	20	9%
<i>Pose paysagisme entretien</i>	12	5%
<i>Elagage</i>	8	4%
Artisanat	62	28%
<i>Bois</i>	6	3%
<i>Peinture Deco</i>	1	0%
<i>Second œuvre TP</i>	21	9%
<i>Art</i>	14	6%
<i>Textile</i>	9	4%
<i>Prod</i>	11	5%
Sports Loisirs Culture	17	8%
Consultant Formation	42	19%
Commerce	18	8%
TOTAL	224	100%

SEXE		
F	118	53%
H	106	47%
TOTAL	224	100%

TERRITOIRE		
Avants Monts	7	3%
Beziers	6	3%
Cevennes gangeoises	1	0%
Clermontais	16	7%
Domitienne	6	3%
Ext 11	1	0%
Ext 12	17	8%
Ext 13	0	0%
Ext 30	33	15%
Ext 81	5	2%
Ext autres	6	3%
Grand Orb	8	4%
Herauld Med	7	3%
Lodévois Larzac	22	10%
Lunel	0	0%
Minervois St Ponais Orb Jaur	5	2%
Montpellier Metropole	33	15%
Pays de l'Or	3	1%
Grand Pic St Loup	4	2%
Sete Agglopoie	9	4%
Sud herault	3	1%
CCVH	32	14%
TOTAL	224	100%

Pays cœur d'Hérault	70	31%
---------------------	----	-----

ARIAC : PHASE 1 B : ENTREES- STATISTIQUES 2023

PRESCRIPTION		
AIRDIE	0	0%
Artichocs	0	0%
ATU	0	0%
BGE	3	4%
CAE Couveuse	4	5%
CCAS/RU	0	0%
CCI	1	1%
CEMEA	0	0%
Ch Métiers	0	0%
CIDF	0	0%
Collectivités locales	0	0%
Direct	47	59%
Entreprise	18	23%
IFAD	0	0%
IFIP	0	0%
Idees	0	0%
Média	4	5%
Organisme formation	2	3%
PE	0	0%
PLIE	0	0%
Sydel	0	0%
JMC	0	0%
Terres vivantes	1	1%
MLJ	0	0%
URSCOP	0	0%
TOTAL	80	100%

PROFIL		
ARE (DE)	30	38 %
ASS (DE)	1	1 %
Ayant droit	0	0 %
Chef entreprise	13	16 %
DE non indemnisé	7	9 %
Etudiant	1	1 %
RSA CER	2	3 %
RSA PE	11	14 %
Retraité	2	3 %
Salariat	10	13 %
Sans	2	3 %
SFP	0	0 %
TH	1	1 %
TOTAL	80	100 %

SECTEUR ACTIVITE		
Services particuliers	8	10%
Multimédia	3	4%
<i>Creation Developpement</i>	0	0%
<i>Infographie</i>	1	1%
<i>Photographie Vidéo</i>	2	3%
Alimentaire	9	11%
<i>Traiteurs</i>	0	0%
<i>Restauration</i>	7	9%
<i>Prod Agr</i>	2	3%
Espaces verts / Environnement	10	13%
<i>Pose paysagisme entretien</i>	5	6%
<i>Elagage</i>	5	6%
Artisanat	24	30%
<i>Bois</i>	2	3%
<i>Peinture Déco</i>	0	0%
<i>Second œuvre TP</i>	6	8%
<i>Art</i>	10	13%
<i>Textile</i>	4	5%
<i>Prod</i>	2	3%
Sports Loisirs Culture	6	8%
Consultant Formation	11	14%
Commerce	9	11%
TOTAL	80	100%

SEXE		
F	40	50 %
H	40	50 %
TOTAL	80	100%

TERRITOIRE		
Avants Monts	2	3%
Beziers	1	1%
Cevennes gangeoises	2	3%
Clermontais	3	4%
Domitienne	2	3%
Ext 11	0	0%
Ext 12	8	10%
Ext 13	0	0%
Ext 30	10	13%
Ext 81	3	4%
Ext autres	4	5%
Grand Orb	6	8%
Herauld Med	2	3%
Lodévois Larzac	4	5%
Lunel	1	1%
Minervois St Ponais Orb	0	0%
Montpellier Metropole	8	10%
Pays de l'Or	2	3%
Pic St Loup	2	3%
Sete Agglopoie	7	9%
Sud herault	1	1%
Vallee de l'Herauld	12	15%
TOTAL	80	100%

Pays coeur d'Hérault	19	24%
-----------------------------	-----------	------------

ARIAC : PHASE 3 : Sorties - STATISTIQUES 2023

PRESCRIPTION		
ATU	0	0%
AIRDIE	0	0%
Alterincub	0	0%
Artichocs	0	0%
BGE	3	2%
CAE/Couv	7	5%
CCAS/RU	0	0%
CCI	2	2%
CEMEA	0	0%
Ch Métiers	0	0%
Cible	0	0%
CIDF	0	0%
Collectivités locales	3	2%
Direct	63	49%
Entreprise	28	22%
IFAD	0	0%
IFIP	0	0%
JMC	0	0%
Média	9	7%
MLJ	3	2%
Organisme formation	5	4%
PE	3	2%
PLIE	0	0%
Sydel	0	0%
Terres vivantes	2	2%
URSCOP	0	0%
TOTAL	128	100%

PROFIL		
ARE (DE)	50	39%
ASS (DE)	4	3%
Ayant droit	1	1%
Chef entreprise	18	14%
DE non indemnisé	8	6%
Etudiant	1	1%
RSA CER	6	5%
RSA PE	10	8%
Retraité	4	3%
Salarié	21	16%
Sans	1	1%
SFP	2	2%
TH	2	2%
TOTAL	128	100%

SECTEUR ACTIVITE			
Services particuliers		12	9%
Multimédia Total		11	9%
Création Développement		6	
Infographie		4	
Photographie Vidéo		1	
Alimentaire Total		18	14%
Traiteurs		4	
Restauration		6	
Prod Agr		8	
Espaces verts / Environnement Total		21	16%
Pose paysagisme entretien		16	
Elagage		5	
Artisanat Total		29	23%
Bois		3	
Peinture Déco		2	
Second œuvre TP		9	
Art		8	
Textile		3	
Prod		4	
Sport / Loisirs / Culture		9	7%
Consultant Formation		20	16%
Commerce		8	6%
TOTAL		128	100%

SORTIES ESA 2023

16

Sorties réelles

112

SEXE			
F		58	45%
H		70	55%
TOTAL		128	100%

TERRITOIRE		
Avants Monts	4	3%
Beziers	3	2%
Cevennes gangeoises	2	2%
Clermontais	10	8%
Domitienne	2	2%
Ext 11	0	0%
Ext 12	7	5%
Ext 13	0	0%
Ext 30	22	17%
Ext 81	3	2%
Ext autres	4	3%
Grand Orb	7	5%
Hérault Med	8	6%
Lodévois Larzac	16	13%
Lunel	2	2%
Minervois St Ponais Orb Jaur	1	1%
Montpellier Metropole	16	13%
Pays de l'Or	0	0%
Pic St Loup	1	1%
Sete Agglopoie	4	3%
Sud herault	2	2%
CCVH	14	11%
TOTAL	128	100%

Pays coeur d'Hérault	40	31%
----------------------	----	-----

MOTIF		
CAE	1	1%
Abandon	23	18%
Déménagement	0	0%
ESA	16	13%
Formation	5	4%
Inconnu	2	2%
Maternité	0	0%
Micro Entreprise	10	8%
Rech emploi	12	9%
Retraite	7	5%
Salariat	28	22%
Santé	8	6%
Société	16	13%
TOTAL	128	100%

ARIAC : PHASE 2 : HEBERGEMENTS - STATISTIQUES 2023

PRESCRIPTION		
AIRDIE	0	0%
Artichocs	0	0%
ATU	0	0%
BGE	11	4%
CAE/Couv	12	4%
CCAS/RU	1	0%
CCI	1	0%
CEMEA	0	0%
Ch Métiers	0	0%
CIDF	0	0%
Coll loc	5	2%
Direct	183	60%
Entreprise	50	16%
Idees	0	0%
IFAD	2	1%
IFIP	1	0%
JMC	0	0%
Média	19	6%
MLJ	0	0%
Organisme formation	12	4%
PE	4	1%
PLIE	0	0%
Sydel	1	0%
Terres vivantes	1	0%
URSCOP	1	0%
TOTAL	304	100%

PROFIL		
ARE (DE)	122	40%
ASS (DE)	15	5%
Ayant droit	1	0%
Chef entreprise	50	16%
DE non indemnisé	20	7%
Etudiant	2	1%
RSA CER	18	6%
RSA PE	16	5%
Retraité	8	3%
Salariat	42	14%
Sans	5	2%
SFP	3	1%
TH	2	1%
TOTAL	304	100%

SECTEUR ACTIVITE		
Services particuliers	34	11%
Multimédia	15	5%
<i>Creation Developpement</i>	4	1%
<i>Infographie</i>	2	1%
<i>Photographie Vidéo</i>	9	3%
Alimentaire	42	14%
<i>Traiteurs</i>	15	5%
<i>Restauration</i>	18	6%
<i>Prod Agr</i>	9	3%
Espaces verts / Environnement	52	17%
<i>Pose paysagisme entretien</i>	25	8%
<i>Elagage</i>	27	9%
Artisanat	73	24%
<i>Bois</i>	3	1%
<i>Peinture Déco</i>	1	0%
<i>Second œuvre TP</i>	31	10%
<i>Art</i>	14	5%
<i>Textile</i>	9	3%
<i>Prod</i>	15	5%
Sports / Loisirs / Culture	17	6%
Consultant Formation	53	17%
Commerce	18	6%
TOTAL	304	100%

SEXE		
F	124	41%
H	180	59%
TOTAL	304	100%

TERRITOIRE		
Avants Monts	7	2%
Beziers	11	4%
Lodévois Larzac	34	11%
Vallee de l'Herault	35	12%
Cevennes gangeoises	4	1%
Clermontais	24	8%
Domitienne	1	0%
Ext 11	0	0%
Ext 12	18	6%
Ext 13	1	0%
Ext 30	41	13%
Ext 81	10	3%
Ext autres	15	5%
Grand Orb	9	3%
Pic St Loup	10	3%
Herault Med	17	6%
Lunel	3	1%
Minervois St Ponais Orb Jaur	7	2%
Montpellier Metropole	35	12%
Pays de l'Or	4	1%
Sete Agglopole	16	5%
Sud herault	2	1%
Total	304	100%
total hors département	34	85
Pays coeur d'Hérault	93	31%

AVANCEMENT		
CAPE	181	60%
ESA	123	40%
TOTAL	304	100%